

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 13 septembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Banquets destinés aux personnes âgées – année 2007 – titulaire du marché : Varet Traiteur – prix unitaire du repas : 21 €TTC.
- ↳ Système d'Information Géographique – maintenance des logiciels Covadis, Autopiste, Saphir, Edicad – renouvellement pour l'année 2008 du contrat avec la société Géomédia – coût de la maintenance : 1 103,08 €TTC.
- ↳ Assistance et maintenance du logiciel ATAL II – renouvellement pour l'année 2008 du contrat avec la société Aductis.
- ↳ Droit d'accès à la plate-forme Alliance – renouvellement pour l'année 2008 du contrat avec la société Finance Active – coût : 2 392 €TTC pour le droit d'accès annuel.
- ↳ Contrat de location d'un appartement sis 30 rue du Faubourg de la Barre à Dieppe – bénéficiaire : M. Pierre ICKOWICZ – décision modificative relative au paiement des loyers – bail conclu directement avec les propriétaires du logement.
- ↳ Animations estivales 2007 – lot 3 « animations diverses » - spectacles, représentations théâtrales de rue tout public, animations pour enfants de juillet à septembre : spectacle du 23 septembre – marché avec le groupe Dusty Feet Ceili Band – coût : 2 310 €TTC.
- ↳ Convention de formation « examen de sécurité » pour un agent du service propreté urbaine de la Ville – durée : une journée – organisme : AE Lefebvre Formations – coût : 120 €TTC.
- ↳ Maintenance entretien des systèmes de sécurité incendie Centre Jean Renoir, château-musée, centre aéré de Puys, Hôtel de Ville – avenant n°1 – titulaire : société Siemens– objet : renouvellement du marché pour une période de douze mois – montant total : 8 518,46 €TTC.
- ↳ Occupation de locaux 24 rue des Maillots à Dieppe – avenant n°2 à la convention avec l'association « Informations Solidarité Réfugiés » - objet : renouvellement de l'autorisation par tacite reconduction.
- ↳ Location-entretien de fontaines à eau pour les services municipaux – avenant n°6 – titulaire du marché : société Château d'eau – objet : renouvellement du marché en 2008.
- ↳ Animation d'un atelier d'arts plastiques à la maison de quartier du Pollet – contrat avec Nicolas STERIN – durée : de septembre à décembre 2007 – coût de la prestation : 560 €TTC.
- ↳ Acquisition de deux véhicules utilitaires avec bennes basculantes neufs – titulaire du marché : société Renault Rédélé – montant : 44 836,15 €TTC pour les véhicules et 592 € pour les cartes grises.

- ↳ Eglise Saint Jacques – travaux de maçonnerie pour la réfection électrique – titulaire du marché : entreprise Normandie Rénovation – montant : 39 804,51 €TTC.
- ↳ Animation d’ateliers contes à la maison de quartier du Pollet – contrat avec Anim’arts – durée : d’octobre à décembre 2007 – coût de la prestation : 1 155 €TTC.
- ↳ Extension d’une serre municipale – titulaire du marché : entreprise Motoculture Haute-Normandie – montant : 59 800 €TTC.
- ↳ Mission juridique sur la réalisation par la Ville de Dieppe d’un nouveau palais de justice – mission confiée à Maître Claude GRANGE – coût de l’intervention : 4 186 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à compter du 25 septembre 2007 d’un logement de type IV ancienne école Boudier rue du 74^{ème} R.I – bénéficiaires : M. CALBRY et Mme KRELA – montant du loyer mensuel : 337 €
- ↳ Convention de formation « CACES R 389 catégories 1-3-5 : conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté » pour deux agents de la Ville – durée : cinq jours – organisme : NFD Formation – coût : 1 180 €TTC.
- ↳ Maintenance de l’installation de sécurité anti-intrusion au château-musée – avenant n°1 – objet : renouvellement du marché en 2008 – titulaire : société Initial Delta Sécurité – montant : 933,57 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation de la salle des congrès et location des salles municipales – Désignation et rémunération d'un directeur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 13 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation de la salle des congrès et la location des salles municipales.

Cette même délibération a autorisé la création d'un poste de directeur de ladite régie.

La direction de la régie de la salle des congrès nécessite un temps de travail évalué à une ½ journée par semaine, soit 10% d'un temps complet.

Compte tenu de ce temps de travail réduit, les fonctions de Directeur seront exercées par un fonctionnaire de la Ville de Dieppe.

Vu l'avis émis du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 8 octobre 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer comme Directeur Mlle Hélène FOURMENT, Directeur de la communication,
- de fixer l'indemnité du Directeur à 3/30^{ème} de son traitement indiciaire brut perçu à la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Attribution d'une aide financière à M. Jean Baptiste Macquet, sportif dieppois de haut niveau

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe souhaite apporter son soutien à M. Jean Baptiste Macquet, sportif dieppois de haut niveau, notamment pour l'aide dans ses déplacements.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de l'aide financière de la Ville à 1 500 €
- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à intervenir à cet effet avec M. Jean Baptiste Macquet et dont le projet est annexé au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention Ville-Agglomération – Exposition Drog Land

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération Dieppe Maritime a organisé la venue de l'exposition itinérante « Drog Land » sur le territoire communautaire. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une campagne de lutte contre les pratiques addictives et s'adresse principalement à des publics scolaires.

L'exposition s'est déroulée pendant une semaine sur les pelouses de la plage de Dieppe.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition de moyens entre la Ville et l'Agglomération, jointe en annexe.

Pour mémoire, il est prévu pour l'essentiel une aide matérielle, au travers de la fourniture de matériels, une aide humaine, par la mise à disposition de personnels, et une coopération du Pôle Ressources Santé. La contrepartie de cet apport fera l'objet d'une facturation à Dieppe Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Tarifification des repas de quartier

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'animations de quartier (Immeuble en fête, fête du Val Druel, ...) et du projet « intégration des personnes d'origine étrangère », la Mission Politique de la ville organise des repas de quartier.

Ces actions ont pour but de renforcer le lien social par le partage de moments festifs.

La préparation des repas est assurée par des bénévoles et des agents de la Ville, notamment ceux des pôles de services. L'achat des denrées est imputé au budget de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la tarification de ces repas de la manière suivante :

- 3-11 ans : 1,50 €
- 12 ans et plus : 3 €
- moins de 3 ans et bénévoles : gratuit

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation
scolaire à la piscine du centre « Les Bains »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'accueil des classes primaires à la piscine doit faire l'objet d'une convention passée entre l'organisateur et l'Education Nationale, convention qui définit les objectifs de l'activité, ses conditions d'organisation et les responsabilités réciproques des personnels enseignants et des maîtres nageurs sauveteurs dans son déroulement.

Il est prévu que le centre aquatique et thalasso « Les Bains » accueille à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 les enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire de plusieurs écoles de la ville, selon un planning établi en concertation entre la Ville, l'Education Nationale et le délégataire Vert Marine.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite définissant pour trois ans à compter de l'année 2007/2008 les conditions d'accueil des scolaires au bassin d'apprentissage du centre « Les Bains ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Restauration de registres de délibérations de 1846 à 1956 et d'arrêtés
de 1977 – Equipement d'une nouvelle salle d'archives en étagères
Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Direction Départementale des Archives a préconisé la restauration de registres de délibérations de Neuville s'échelonnant sur une période de 1846 à 1956 ainsi qu'un registre d'arrêtés du Maire datant de 1977.

Cette opération peut être **subventionnée** jusqu'à **50%** du montant hors taxes par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**D.R.A.C.**).

Plan de financement pour cette opération :

- coût total de l'opération :	873,66 €	HT
- D.R.A.C.	436,83 €	50% HT
- part restant à la charge de la ville	608,06 €	TTC

D'autre part, devant le nombre croissant de versements, une nouvelle salle d'archives devra être équipée d'étagères.

Cette opération pourrait également faire l'objet d'une **aide financière** de la **D.R.A.C** pouvant aller jusqu'à **30%** de l'opération hors taxes.

Plan de financement pour cette deuxième opération :

- coût total de l'opération :	560,50 €	HT
- D.R.A.C	168,15 €	30 % HT
- part restant à la charge de la ville	502,21 €	TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les deux opérations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la D.R.A.C.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°2 – Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LÉMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LÉMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant :

- qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2007,
- la réunion de la commission n° 1,

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du Budget principal.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	256 872,00 €
Charges de personnel	134 040,00 €
Autres charges de gestion courante	- 344 224,00 €
Charges financières	123 000,00 €
Charges exceptionnelles	508 551,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	84 387,00 €
Dépenses imprévues	- 213 500,00 €
Virement à la section d'investissement	- 99 645,30 €
Total	449 480,70 €

Recettes :

Produits des services	5 000,00 €
Impôts et taxes	38 000,00 €
Dotations et participations	147 894,00 €
Autres produits de gestion courante	196 336,19 €
Produits exceptionnels	62 250,00 €
Total	449 480,19 €

Section d'investissement

Dépenses :

Remboursement capital	- 123 000,00 €
Immobilisations incorporelles	- 137 687,68 €
Subventions d'équipements	341 657,00 €
Immobilisations corporelles	114 099,62 €
Immobilisations en cours	81 515,78 €
Autres immobilisations financières	1 300,00 €
Total	277 884,72 €

Recettes :

Subventions d'investissement	- 490 000,00 €
Immobilisations incorporelles	112 730,02 €
Amortissement des immobilisations	65 143,00 €
Opérations pour compte de tiers	37 657,00 €
Produit des cessions	652 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	- 99 645,30 €
Total	277 884,72 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Budget Principal – Transfert des écritures concernant le parking de la
plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2006 et notamment le chapitre concernant le traitement budgétaire et comptable des opérations de mise à disposition,

Considérant que les travaux de construction concernant le parking de la plage ont été inscrits et financés par le Budget Principal,

Considérant que les activités du parc de stationnement sont en concurrence directe avec les entreprises commerciales et qu'un budget annexe a été créé conformément à la réglementation, avec pour support une régie à simple autonomie financière pour en assurer la gestion,

Considérant qu'il convient de transférer dans ce budget les écritures concernant les opérations de travaux ainsi que l'emprunt contracté pour leur financement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à effectuer les opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

En investissement

Débit du compte 181 – Compte de liaison	5 500 000,00 €
Crédit du compte 2313 – Construction	5 500 000,00 €
Débit du compte 1641 – Emprunt	5 500 000,00 €
Crédit du compte 181 – Compte de liaison	5 500 000,00 €

Les montants seront ajustés lorsque le bilan comptable définitif de l'opération sera établi.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER, groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – Prise en charge du coût des travaux
dans le budget du parc de stationnement et Décision Modificative n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le parc de stationnement de la plage étant considéré comme un service public industriel et commercial, un budget annexe a été créé conformément à la réglementation, avec pour support une régie à simple autonomie financière, pour en assurer la gestion.

Les travaux de construction de cet ouvrage étant intervenus préalablement à la création de la régie, ils ont été inscrits et financés par le budget principal de la Ville.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial, il convient d'intégrer ces opérations de travaux ainsi que l'emprunt contracté pour leur financement dans le budget annexe du parc de stationnement.

Etant précisé que le coût estimatif au démarrage de l'opération est de 6 413 944,00 € hors taxes et que le remboursement de la TVA par le centre des impôts sera utilisé au désendettement du budget annexe.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 1^{er} octobre 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les écritures d'ordre budgétaire suivantes, qui font l'objet de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement

Dépenses :	Compte 2313 :	Travaux	4 598 662,00 €
Recettes :	Compte 181 :	Compte de liaison	4 598 662,00 €
Dépenses :	Compte 181 :	Compte de liaison	5 500 000,00 €
Recettes :	Compte 1641 :	Emprunt	5 500 000,00 €

Il convient également d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à constater les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :

Débit du compte 44562 – TVA sur Immobilisations	901 338,00 €
Crédit du compte 181 – Compte de liaison	901 338,00 €

Les montants seront ajustés lorsque le bilan comptable définitif de l'opération sera arrêté.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Modalité de vote du budget – Salle des Congrès – Location de salles
municipales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L 2312-3,

Vu le décret n° 96522 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2312-3 du code précité,

Considérant l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie réuni le 8 octobre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget de la régie par nature.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Budget prévisionnel 2007 de la salle des congrès – location de salles
municipales – Régie à simple autonomie financière**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation réuni le 8 octobre dernier,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget salle des congrès – location de salles municipales qui se présente comme suit :

Budget – Hors taxes

Section d'investissement

Dépenses		Réel	Ordre	Total
2188	Autres immobilisations	5 000		5 000
Recettes				
021	Virement de la section de fonctionnement		5 000	5 000

Section de fonctionnement

Dépenses		Réel	Ordre	Total
601	Achats matières premières et fournitures	1 000		1000
6061	Fournitures eau énergie	2 000		2 000
6068	Autres matières et fournitures	1 000		1 000
611	Services extérieurs	20 000		20 000
6135	Locations diverses	1 500		1 500
6168	Assurances	500		500
6215	Personnel affecté à la Collectivité de rattachement	3 000		3 000
6236	Publicité, catalogues, imprimés	12 000		12 000
6256	Missions	1 000		1 000
6261	Frais d'affranchissement	500		500
6262	Frais de télécommunications	500		500
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100		1 100
6411	Salaires et appointements	5 500		5 500
6414	Indemnités et divers	100		100
6451	Cotisations charges sociales	2 300		2 300
023	Virement à la section d'investissement		5 000	5 000
	Total des dépenses	52 000	5 000	57 000

Recettes de fonctionnement :

701	Ventes de produits	2 000		2 000
774	Subvention exceptionnelle	55 000		55 000
	Total des recettes	57 000	0	57 000

Il est précisé que le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses sans recours à une subvention de la Ville, hormis les cas prévus par le Code Général des Collectivités territoriales et notamment lors de la création de la régie à simple autonomie financière où le Conseil Municipal fixe le montant de la dotation initiale (article R.2221-1 du Code Général des Collectivités territoriales).

Le montant est de 55 000 €

Les recettes concernant les salles municipales restent acquises sur le budget principal de la Ville jusqu'au 31 décembre 2007.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget salle des congrès-location de salles municipales par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Tarifs de la salle de congrès

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que le démarrage de l'exploitation de la régie est prévu pour le 1er novembre 2007.

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation réuni le 8 octobre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2007 applicables à cette salle de congrès selon la grille ci-dessous :

a - Tarifification forfaitaire de mise à disposition

Tous ces tarifs se comprennent en euros et en hors taxes

	Horaires	Tarif Semaine soit du lundi au jeudi inclus	Tarif Week-end soit vendredi, samedi et dimanche
Demi-journée	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	280	460
Journée	8h00 - 19h00	500	850
Soirée	19h00 - 24h00	350	550
Grande Soirée	19h00 - 03h00	500	850
24 heures	8h00 - 8h00	800	1200

Ces forfaits comprennent :

- la mise à disposition de tables, chaises, cloisons, estrade
- l'installation de la salle selon la configuration choisie,
- la mise à disposition de 2 écrans motorisés (4x3 m, et 2,40x 1,80 m),
- la mise à disposition d'un vidéo projecteur,
(3000 lumens, sur son support motorisé, PC non fourni)
- la mise à disposition d'une sonorisation (ampli, récepteur et micro HF main),
- l'assistance technique son / vidéo / régie,
- la connexion Wifi,
- le chauffage ou la climatisation
- le forfait nettoyage après la manifestation

Remise de 10 % sur ces forfaits à partir du 3ème jour

b - Caution et réservation de la salle des congrès

Quelle que soit la manifestation ou sa durée, le montant de la caution est fixé à 700 €

- la réservation de la salle ne sera effective qu'après versement de la caution,

- la caution sera restituée dans un délai de huit jours après l'état des lieux et l'inventaire du matériel.

c - Tarification des prestations supplémentaires:

Tous ces tarifs se comprennent en euros et en hors taxes

	Prestations personnel en option
	Tarif horaire par personne
Technicien son / vidéo / régie	22 €par personne et par heure
Hôtesse d'accueil / vestiaire	17 €par personne et par heure
Personnel de manutention	17 €par personne et par heure
	Secrétariat / Business Center
Photocopie Noir et Blanc	0,10 €par copie
Photocopie Couleur	0,30 €par copie
Fax, télécopie	0,50 €par page
Impression Noir et blanc	0,10 €par page

	Matériel en option	
	½ journée	Journée
Tableau blanc interactif (160 x 100 cm)	80	130
Écran plasma sur pied mobile		
Rétroprojecteur	10	20
Projection diapositives		
Magnétoscope VHS, standard Pal Sécam		
Lecteur DVD		
Micro HF Mains		
PC portable	40	60

d - Tarification des prestations traiteurs

- Traiteur bénéficiant de l'agrément "Salle de Congrès"

Tous ces tarifs se comprennent en euros et en T.T.C

	*	**	***
Petit déjeuner	3	5	10
Pause café	2	4	
Repas assis	20	30	50
Plateau repas	10	15	20
Boissons comprises	6	9	13
Cocktail	12	18	26
Cocktail dînatoire	17	25	37

Ces tarifs comprennent :

- la vaisselle (* standard, ** saint Louis, *** Prestige)
- le nappage (* papier, ** et *** nappage blanc classique)
- le service (à l'assiette: * 1 pour 30, ** et *** 1 pour 20)
(buffet ou cocktail: * 1 pour 50, ** et *** 1 pour 30)
- le petit déjeuner (boissons chaudes, jus de fruit et viennoiseries) et les pauses café (boissons chaudes, boissons fraîches, biscuits) seront réalisés directement par la salle de congrès.
- les repas assis, les plateaux repas, les cocktails simples ou dînatoires feront l'objet d'un marché particulier avec les traiteurs (à définir dans sa forme). Les traiteurs qui répondront à ce marché seront amenés à proposer des prestations de gamme différentes (*, ** ou ***).

- Traiteur ne bénéficiant pas de l'agrément "Salle de Congrès"

mise à disposition de la cuisine: 100 € HT le repas + 5% de la prestation du « traiteur »

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1/2007 – Budget du centre d’hébergement
« Les Roches »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis émis par le Conseil d'Exploitation du centre d'hébergement « les Roches » lors de sa séance du 3 octobre 2007 et la réunion de la commission n°1,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2007 et de reprendre le résultat du compte administratif 2006,

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget du centre d'hébergement Les Roches.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section d'Investissement

Dépenses

21 Immobilisations corporelles	9 605,94 €

Total	9 605,94 €

Recettes

001 Résultat d'investissement reporté	9 605,94 €

Total	9 605,94 €

Section fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	4 380,50 €
012 Charges de personnel et assimilées	2 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 500,00 €
022 Dépenses imprévues	6 000,00 €

	17 880,50 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	17 880,50 €

Total	17 880,50 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n° 1/2007 budget du centre d'hébergement « les Roches » par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°1/2007 – Stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission n°1,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2007 et de reprendre le résultat du compte administratif 2006, il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget du stationnement.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes les éléments suivants :

Section d'investissement :

Dépenses :

16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	+ 5 335,72 €
	Total	5 335,72 €

Recettes :

001	Résultat reporté	+ 5 335,72 €
	Total	5 335,72 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011	Charges à caractère général	+ 20 000,00 €
012	Charges de personnel et assimilées	+ 45 750,00 €
022	Dépenses imprévues	+ 5 644,15 €
	Total	71 394 ,15 €

Recettes :

70	Produit des services, du domaine et ventes directes	+ 45 750,00 €
002	Résultat reporté	+ 25 644,15 €
	Total	71 394,15 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°1/2007 du budget du stationnement par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°1/2007 – Journaux municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose :

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission n°1,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2007 et de reprendre le résultat du compte administratif 2006, il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget Journaux Municipaux.

Elle comprend pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011	Charges à caractère général	+ 4 160,37 €
	Total	4 160,37 €

Recettes :

002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 4 160,37 €

	Total	4 160,37 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°1/2007 du budget annexe « journaux municipaux » par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Budget « Journaux Municipaux » - Impression du « Journal de Bord »
et de guides touristiques municipaux – Renouvellement du marché en
2008 – Avenant n°2 au marché n°07.014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'impression du « Journal de Bord » et de guides touristiques municipaux (« Dieppe, mode d'emploi », « Dieppe, l'été sympa » et « Summertime in Dieppe »).

Le 22 décembre 2006, le marché a été attribué à la Société Imprimerie Offset Numérique.

L'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives et Particulières prévoit que le marché est reconductible trois fois par période d'un an.

Le présent renouvellement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, concerne la première période de reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 approuvant d'une part le renouvellement du marché en 2008 et d'autre part, les nouvelles conditions financières (l'augmentation en moyenne est de 2,58 %).

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER, groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Sortie de biens de l'inventaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que depuis 1996, l'instruction budgétaire et comptable M14 oblige les collectivités à tenir un inventaire des immobilisations.

Considérant que les biens acquis et entrés dans l'inventaire se déprécient rapidement, s'abîment et qu'il est difficile de répertorier les acquisitions de faible montant,

Que ces biens ont été amortis en totalité,

Qu'une mise à jour s'impose pour un meilleur suivi,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à sortir ces biens de l'inventaire de la Ville et de transmettre l'état à Monsieur le Trésorier Municipal pour qu'il effectue les opérations nécessaires pour la mise à jour du compte de gestion.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand – Demande de garantie d’emprunt Rue du
Marché – Programme de construction de 6 logements locatifs
individuels PLUS CD
Annule et remplace la délibération n°5 du 29.03.07**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoints, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par courriers en date du 11 septembre 2007, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 500 000 € destiné à financer les travaux de construction de 6 logements locatifs individuels PLUS CD - Rue du Marché.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 250 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 500 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 6 logements locatifs individuels PLUS CD à Dieppe Neuville, rue du marché.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	500 000 €
Echéances.....	annuelles
Différé d'amortissement.....	1 an
Durée totale du prêt.....	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel.....	3,65 %
Taux annuel de progressivité.....	0,50 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie – Lot 4 : rattachement physique et abonnements
commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de
téléphonie pour les autres sites audiotel et télérel
Avenant n°2 au marché 05.274**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LÉGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LÉGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal a attribué le lot 4 relatif au rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie pour les autres sites audiotel et télécel à l'opérateur France Télécom dont les montants minimum et maximum sont de 23 600 €Hors Taxes et 76 000 €Hors Taxes.

Le présent lot est renouvelable pour une période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2007.

France Télécom a fait parvenir à la Ville de Dieppe ses nouveaux tarifs ; ils ont subi une augmentation par rapport à la période précédente.

	ancien tarif	nouveau tarif	augmentation
Principal	12,54	13,38	6,70 %
Contrat professionnel	13,95	15,00	7,50 %
Contrat Pro Services	16,80	17,80	5,95 %
Contrat Pro Présence	16,80	17,30	2,98 %
			5,78 % en moyenne

Pour information, ces décisions tarifaires ont fait l'objet d'un avis favorable par l'A.R.C.E.P. (Autorité de régulation des Télécommunications) en date du 5 avril 2007.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ces nouveaux tarifs le 21 septembre 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec cet opérateur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Marché de téléphonie – Lot 7 : abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau ouvert – Avenant n°3 au marché n°05.275

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal a attribué le lot 7 relatif aux abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau ouvert à l'opérateur Orange France dont les montants minimum et maximum sont de 5 000 €Hors Taxes et 20 000 €Hors Taxes.

Il apparaît que ce montant maximum pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 ne pourra être respecté à cause notamment d'une mauvaise utilisation technique de la flotte mobile ; en effet, l'ensemble des appels à destination des téléphones de la Ville doit être composé avec un préfixe pour bénéficier du prix le plus avantageux.

Les montants minimum et maximum pour la période du 1^{er} septembre 2006 et 31 août 2007 passent de 5 000 €- 20 000 €Hors Taxes à 6 000 €- 21 000 €Hors Taxes.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 septembre 2007, a émis un avis favorable à ces nouveaux montants minimum et maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec cet opérateur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Location-entretien de deux photocopieurs service reprographie
Avenant n°2 au marché n°06.014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 28 juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation pour la location-entretien de photocopieurs pour les services municipaux.

Le 16 décembre 2005, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à la société Toshiba – TOM OMB Bureautique le lot "location-entretien de deux copieurs au service reprographie".

Le présent marché découlant de cette attribution a pris effet à la date effective de livraison et de mise en service de ces deux copieurs (1^{er} avril 2006).

Le marché est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois chacune.

Les conditions financières pour cette seconde période de renouvellement (inchangées par rapport à la période initiale) sont :

- location annuelle7 776,00 €HT,
- maintenance..... 4,00 €HT les 1000 copies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n°2 approuvant le renouvellement du marché pour une seconde période de douze mois et les conditions financières attachées à cette reconduction (1^{er} avril 2008 / 1^{er} avril 2009).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Jacques – Restauration du bras sud du transept
Tranche conditionnelle n°2 – Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les travaux de la tranche conditionnelle n°1 relative à la restauration du bras sud du transept de l'église Saint-Jacques sont achevés depuis juillet 2007.

Les travaux de la deuxième tranche conditionnelle sont prévus pour la fin de l'année 2007.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 1 150 000 €TTC.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie propose à la Ville de mettre en place le financement de cette dernière tranche.

La convention présentée prévoit :

- participation de l'Etat à hauteur de 575 000 €
- participation de la Ville de Dieppe, en tant que propriétaire : 575 000 €

Cette convention ne sera signée qu'après obtention certaine de la subvention du Conseil Général, afin de ramener la participation de la ville de Dieppe à 287 500 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mise en œuvre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la
commune de Dieppe en Plan Local d'Urbanisme
Avenant n°1 au marché 07.015**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 36*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 07.015 en date du 2 février 2007, la ville de Dieppe a confié au groupement d'entreprises « Territoires Sites et Cités » les travaux de mise en œuvre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Dieppe en Plan Local d'Urbanisme.

Les co-contractants étaient « ANTEA », « les Urbanistes Associés », « Eurotrans » et M. Maxime Godard.

Le 10 janvier 2007, le Tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire du bureau d'études « les urbanistes associés ». Le 28 février 2007, ce même tribunal a ordonné la cession des éléments du fonds de Bureau d'étude « les Urbanistes Associés » à M. Jean-Louis GUICHENU.

Le 8 juin 2007, le cabinet Jean-Louis GUICHENU, consultant, a sollicité la Ville, afin de se substituer à la SARL « les Urbanistes Associés ».

La société « Territoires, Sites et Cités » ainsi que le service urbanisme de la ville de Dieppe ont donné leur aval pour ce transfert.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché 07.015.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
 - ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
 - ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention entre la Ville de Dieppe et l'ESTRAN pour la mise à disposition du bateau « Côte d'Albâtre » - Avenant complémentaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2006, la Ville a décidé de mettre à la disposition de l'ESTRAN le bateau « Côte d'Albâtre » alors en cours de restauration.

La convention consécutive intervenue le 16 mai 2007 entre la Ville de Dieppe et l'ESTRAN pour l'entretien, la gestion et l'exploitation du canot polletais prévoit l'établissement d'un document annexe précisant, d'une part, les modalités pratiques liées au calendrier, à la maintenance, au fonctionnement et à la sécurité à bord et d'autre part, l'estimation du budget de fonctionnement correspondant à ces interventions.

Le bateau est revenu au port de Dieppe, restauré et entièrement équipé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant complémentaire détaillant les modalités pratiques de la mission de l'ESTRAN et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, annexé à la présente.

Les crédits correspondant à la prise en charge financière par la Ville des interventions de l'ESTRAN sont prévus au Budget 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Inventaire des collections « Camille Saint Saëns »
Convention tripartite Direction Régionale des Affaires Culturelles/Ville
de Dieppe/Académie Bach**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie propose de poursuivre l'inventaire des fonds musicaux anciens concernant essentiellement les collections publiques et notamment les collections Camille Saint-Saëns, conservées au Château Musée de Dieppe, au Conservatoire à rayonnement départemental de la région dieppoise et à la Médiathèque Jean Renoir.

Elle entend donc confier cette tâche à Mlle Myriam La Bruyère, placée sous la responsabilité de M. Joann Elart, docteur en musicologie. L'Association « Académie Bach » est le support administratif de l'emploi du chargé de mission.

Cette action justifie la mise en place d'un partenariat entre la DRAC, la Ville de Dieppe et l'Association « Académie Bach ».

Ainsi, une convention tripartite clarifiant les responsabilités de chaque partenaire et établissant le périmètre de la collaboration mise en place à l'occasion de cet inventaire, a été rédigée par les services de la DRAC en collaboration avec les partenaires.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château-Musée de Dieppe – Etude de conservation préventive des collections – Demande de subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du projet de modernisation du château-musée dans ses missions fondamentales, à savoir la conservation des collections selon les normes actuelles de la profession, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Haute-Normandie a demandé à ce que soit menée sur l'ensemble de ses collections une étude de conservation préventive destinée à :

- donner les orientations de la politique d'investissement et de fonctionnement de la ville de Dieppe pour assurer la conservation des œuvres dans les meilleures conditions.
- former le personnel permanent de l'établissement à la conservation préventive des collections, pour les domaines très variés qu'elles recouvrent.

Cette étude vient compléter les études préalables déjà menées en vue de la modernisation du château-musée :

- étude archéologique du château de Dieppe, 2003-2004,
- diagnostic sanitaire du Monument Historique, par Régis Martin, architecte en chef des Monuments Historiques, mai 2006,
- projet scientifique et culturel du conservateur du musée, printemps 2007.

Les budgets, votés jusqu'ici ayant été insuffisants pour engager une dépense qui couvre l'intégralité des besoins et la rédaction en cours du projet scientifique et culturel (PSC) du conservateur du musée, avaient ajourné le lancement de cette étude.

Le cumul de deux exercices budgétaires permet aujourd'hui de lancer l'appel d'offres et d'engager la dépense de 20 000 € inscrite au budget 2007, mais l'étude ne pourra être menée qu'en 2008.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de saisir la DRAC de Haute-Normandie pour l'obtention d'une subvention au titre de l'investissement à hauteur de 40 %.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château-Musée de Dieppe – Restauration d’œuvres
Demande de participation financière à l’hôpital de Dieppe
Demande de subvention auprès de la DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis 1948, trois tableaux sont encore en dépôt à l'hôpital de Dieppe (hôpital, Château-Michel) :

- André Giroux, *Le torrent, vallée de la Drance*
- Antoine Morlon, *Nauffrage en mer*
- Alfred Renaudin, *Varenne-en-Argonne*

Aujourd'hui, l'hôpital ne souhaitant plus assurer la responsabilité de ces tableaux, suite aux dégâts intervenus à cause de mauvaises conditions de conservation dans ses locaux, ces tableaux doivent réintégrer le château-musée, ou être déposés dans d'autres musées labellisés « Musée de France ». Il a donc été envisagé d'en chiffrer les restaurations.

L'agglomération d'Annecy étant intéressée par l'œuvre d'André Giroux, *Le torrent, vallée de la Drance*, une convention de mise en dépôt a été passée le 18 mai 2006.

L'agglomération d'Annecy a accepté de participer à hauteur de 50 % à cette restauration le 25 mai 2007.

Une consultation a été lancée pour la restauration de l'ensemble de ces œuvres ainsi que celle du tableau de Théodore de Broutelles, *Nauffrage du steamboat l'Angers près des jetées de Dieppe*, conservé au château-musée de Dieppe.

Par décision du 4 mai 2007, la proposition de DOYON-CRIMAIL, BUREAU, ROUDET a été retenue pour un coût total de 47 649 €T.T.C soit :

Lot 1 : (Total T.T.C 18 543 €)

Giroux : 3 083 €T.T.C

Morlon : 10 860 €T.T.C

Renaudin : 4 600 €T.T.C

Lot 2 :

De Broutelles : 29 106 €T.T.C

Les crédits de restauration disponibles du château-musée permettent à ce jour d'engager la restauration du tableau de Giroux en totalité et d'assurer le conditionnement (1 530 €T.T.C) indispensable de l'œuvre de De Broutelles en attendant sa restauration en 2008. L'œuvre est actuellement pendue, sans châssis ni protection, dans les combles du musée.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :

- à solliciter auprès de l'hôpital de Dieppe une participation financière à hauteur de 25 % pour la restauration des trois œuvres (Lot 1),

- à solliciter auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 40 % pour la restauration de ces œuvres, à l'exception du tableau de Giroux, qui interviendra en 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe – Acquisition d'un lot de dessins, gravures et diplômes de HOTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la librairie Étienne Bertran, 110 Rue Molière à Rouen, a racheté au mois de mai 2006 une partie du fonds du graveur dieppois Auguste Emmanuel HOTIN (Dieppe 1850 – Paris 1910), mis en vente à Rouen par Mme Vasse, de Sainte Adresse, et que le musée n'avait pas été en mesure d'acquérir, à l'exception d'une affiche des « Bains de Mer » de Dieppe.

Auguste Emmanuel HOTIN, élève d'Henri Guérard, Brunet-Desbaine, Mongin et René Jouhan, est sans doute le meilleur et dernier grand graveur classique actif à Dieppe. Il a illustré de nombreux documents imprimés à Dieppe entre 1870 et 1910, comme les menus des grands dîners mondains ou officiels, les programmes du théâtre et du casino, etc. Il est également très lié au musée pour avoir illustré les publications d'Ambroise Milet, alors conservateur, dont le fameux catalogue général des collections et la plaquette sur les *Anciennes industries dieppoises*, tous deux imprimés en 1904. Le musée possède les dessins préparatoires des gravures de ces deux ouvrages. Il possède également une gravure sur ivoire en présentation permanente.

Les 58 gravures et dessins proposés ici à l'achat pour les collections du Château-Musée présentent des états successifs de motifs différents de monuments dieppois ou d'œuvres conservées dans les musées du Louvre et d'Amsterdam.

Ces dessins, gravures et diplômes constituent des témoignages particulièrement intéressants quant aux étapes successives du travail de graveur et viennent compléter les différents états des gravures déjà présents dans le fonds du musée. Trois motifs actuellement absents de notre collection viennent s'y ajouter.

Le coût global, proposé dans un premier temps à 2 100 €, a été rabaisé par M. Bertran au cours de l'été à 1 800 €. Il est très raisonnable compte tenu de deux dessins originaux et un calque.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition de ce lot de dessins, gravures et diplômes de HOTIN, pour un coût total de 1 800 €
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter pour leur financement l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'écoles – Actions spécifiques – Année scolaire 2007/2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les projets d'écoles ont été déclinés pour les années 2005/2008.

Pour enrichir leur projet, les équipes enseignantes peuvent décliner des actions spécifiques et rechercher des financements dont celui de la Ville. Elles concernent essentiellement :

- le soutien à la lecture : défis entre classes, dotations des bibliothèques
- la communication avec les familles sous forme de journal scolaire
- les activités à caractère scientifique et technique, artistiques et spectacles vivants, découverte de l'environnement (classes de mer avec l'Estran et visites de la Cité de la Mer), le fonctionnement des jardins d'école...

Pour la présente année scolaire, 16 écoles ont décliné 46 actions dont 17 classes à Projet Artistique et Culturel.

L'Inspection Académique a réservé son soutien à 10 classes à P.A.C. qui s'appuient sur les ressources locales pour faire découvrir la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, le cirque dont c'est l'année en 2008 et rencontrer les artistes. L'Inspection Académique agréée les intervenants qu'elle rémunère au service fait, dans la limite de 8 h par classe.

La Ville accorde sa participation sous forme d'un crédit à la coopérative scolaire (200 € par classe agréée) qui gère l'achat de fournitures, petit matériel, les entrées aux spectacles et d'une subvention à l'organisme référent qui coordonne des interventions.

A ce titre, il est proposé de prendre en charge la dépense comme suit :

1) ESTRAN : sur la base du coût de l'entrée par élève au tarif « groupe » soit 2 € x 2 837 entrées réalisées = 5 674 €

2) M.J.P. et D.S.N. sur la base du nombre d'élèves des classes théâtre (Thomas, Desceliers et Michelet), et cinéma (Louis de Broglie), soit :

pour la M.J.P	12,50 €x 70 élèves =	875 €
et D.S.N.	12,50 €x 20 élèves =	250 €

La Pédagothèque favorise l'accès documentaire et coordonne les actions autour de la lecture pour les écoles des deux circonscriptions.

L'école Desceliers organise une classe de découverte en milieu montagnard, pour les 23 élèves de CM2, du 1er au 10 mars 2008 à Molines en Queyras (05). L'aide de la Ville permettra de minorer la participation des familles. Une demande de subvention sera présentée par ailleurs auprès du Conseil Général.

Après étude concertée et validation des projets par les I.E.N., l'aide de la Ville peut se répartir comme suit (voir tableau en annexe).

Afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé de verser aux coopératives ou organismes concernés les sommes figurant sur l'état récapitulatif, pour un montant de 12 399 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au Budget primitif 2007 (211-6574.8-326 (1 400 €), 212-6574.8-326 (3 800 €), 255-6574.8-326 (7 199 €).

On notera également que les achats de livres pour le Défi Lecture (80 € par classe), de divers petits équipements et les déplacements en bus liés aux classes à P.A.C. sont pris en charge directement sur le budget de la Ville, soit un montant de 3 140 €

Le soutien global de la Ville aux actions conduites dans le cadre des Projets d'écoles 2007/2008 s'élève donc à 15 539 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Classe de découverte 2007/2008 – Demande de subvention au Conseil
Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son projet, l'école Elémentaire Desceliers située en Zone d'Education Prioritaire organise, pour les 23 élèves de CM2, une classe de découverte en milieu montagnard du 1er au 10 mars 2008, à Molines en Queyras (05).

Pour alléger la contribution des familles, la participation du Conseil Général est recherchée sur la base du nombre de jours prévus soit : 10 jours.

Le montage financier permettant de couvrir la dépense s'établit comme suit :

Participation des familles	8 640,00 €
Ville de Dieppe	1 100,00 €
Conseil Général	920,00 €
Coopérative scolaire+association+divers	4 140,00 €
TOTAL.....	14 800,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de reverser celle-ci à la coopérative de l'école concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement
2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, le Département assure depuis le 1^{er} janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement, intégrant également les Fonds de Solidarité Eau et Energie et depuis le 1er janvier 2006 la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département, les distributeurs d'eau et d'énergie, les bailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales et les Collectivités Locales sont invitées à y participer (Cf : annexes 1 et 2).

Le Département propose aujourd'hui la signature d'une convention (annexe 3) définissant les engagements réciproques des partenaires pour la mise en œuvre des objectifs du F.S.L. :

- accorder des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions, dans les conditions définies par son règlement intérieur :
 - aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements foyer, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie,
- prendre en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter sa participation financière sur la base de 0,76 €par habitant (chiffre du recensement 1999), soit :

$$0,76 \text{ €} \times 34\,559 \text{ habitants} = 26\,264,84 \text{ €}$$

La dépense prévue au budget 2007 sera imputée sur la ligne budgétaire : fonction 523 – Nature 65738 – Service 0-3275 Logements divers. Le versement de cette contribution sera effectué sur le compte de la Paierie Départementale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Opération de recensement de la population – Année 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 23 février 2008 inclus, conformément au cadre réglementaire fixé par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Pour la mise en œuvre sur le terrain, une équipe municipale a été constituée :

- d'un coordonnateur,
- de deux agents d'encadrement,
- de six agents recenseurs « titulaires »,
- de deux agents recenseurs « suppléants ».

1°) Nomination.

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer tous les agents aux différentes fonctions.

2°) Rémunération.

La dotation forfaitaire de l'INSEE, pour couvrir les frais de recensement 2008, s'élève à 5 985 € qui sera répartie sur la base des éléments faisant l'objet du tableau joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rémunération des agents formant l'équipe municipale de recensement de la population pour l'année 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Taux de promotion d'avancement de grade
Détermination des ratios promus/promouvables**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit qu'il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire.

Ce taux est fixé par rapport à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Il peut être compris entre 0 et 100%.

Les quotas d'avancement de grade institués auparavant sont supprimés au profit d'un ratio calculé sur le nombre d'agents promouvables.

Il convient de rappeler que les ratios d'avancement de grade demeurent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité d'emploi, après avis de la Commission Administrative Paritaire, au vu de l'organigramme des services et des crédits inscrits au budget

Par conséquent, et afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 19 février 2007 précitée, il est proposé au Conseil Municipal, après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le vendredi 28 septembre 2007, de fixer les « ratios promus - promouvables » à 100 % pour tous les grades d'avancement, excepté ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès Dieppe
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que pour la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire dans l'enceinte de l'école Pierre Curie à Neuville lès Dieppe, un cabinet d'architecture « En Act architecture » a été missionné pour effectuer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Un premier avant-projet sommaire pour une construction sans option nous amène à un montant total de travaux de 300 000 €HT, (une subvention de 30% sur le montant HT pourrait être demandée auprès du Conseil Général).

Un autre projet est demandé à l'architecte avec intégration d'énergies renouvelables : installation de panneaux photovoltaïques sur le versant sud d'environ 200 m², ceci pour produire du courant électrique et d'autre part, pour la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux pluviales pour l'arrosage de végétaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de systèmes d'énergies renouvelables, le Conseil Général attribuerait à la Ville une subvention supplémentaire de 20%.

Le montant total de l'opération serait ainsi porté à 371 000 €HT.

Le marché initial de maîtrise d'œuvre était de 29 100 €HT. Le nouveau projet nous amène à un coût de maîtrise d'œuvre de 35 987 €HT, soit une augmentation d'environ 23%.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 5 octobre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de passer un avenant avec le cabinet En Act Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant supplémentaire de 6 887 € HT, soit 8 236,85 €TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local
d'Urbanisme – Validation du diagnostic – phase 1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la loi du 13 juillet 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ainsi que la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 spécifient le cadre de la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme, le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune pour l'ensemble du territoire.

Un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24 janvier 1996, couvre le territoire de la ville de Dieppe. Ce document d'urbanisme a été modifié en 1997, 2004 et 2006.

Par la délibération n° 28 en date du 2 février 2006, le Conseil Municipal a validé la nécessité de réviser en profondeur l'actuel Plan d'occupation des Sols établi en 1996 et modifié en 1997, 2004 et 2006, pour redéfinir une stratégie globale d'évolution de la commune, et pour adapter les outils à sa mise en œuvre. Il s'agit également de repenser le projet de la ville-centre au cœur des 16 communes de l'agglomération de la région Dieppoise, et de coordonner le projet de Dieppe avec le SCoT à venir.

Après l'appel d'offres restreint lancé début 2007, le groupement Territoires, Sites et Cités a été retenu.

Le contenu de la mission et la formalisation des pièces et documents composant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont les suivants :

- le diagnostic (PHASE 1),
- le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PHASE 2),
- le règlement (PHASE 3),
- la mise au point de la carte de zonage du PLU,
- l'élaboration des annexes

La phase du diagnostic aujourd'hui achevée, a été réalisée dans une démarche transversale, axée autant sur les caractéristiques fondamentales de la commune que sur les attentes de chacun des acteurs impliqués dans le développement de la ville.

L'état des lieux et le diagnostic vont permettre d'appréhender le territoire communal et de travailler sur les principaux enjeux identifiés. Etabli au regard des données récoltées notamment sur l'économie, la démographie, le diagnostic met en évidence les besoins recensés en matière d'aménagement de l'espace, de développement des activités, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Ce diagnostic porte sur :

- l'analyse économique, notamment le secteur du tourisme et les activités portuaires
- la structure urbaine (forme urbaine, typologie de la ville, fonctionnement urbain, aménagement de l'espace, identification des quartiers, espaces publics)
- l'analyse physique de la commune (topographie, hydrographie)
- l'analyse socio-démographique de la commune, associée au volet habitat
- l'analyse environnementale, paysagère et patrimoniale (espaces remarquables du littoral, entités paysagères sensibles, repérage des sites à risques naturels et technologiques)

- un état des lieux des équipements publics et privés
- l'analyse transports (modes de déplacement, infrastructures, flux, zones de tension),
- la situation géographique et l'analyse historique

Il présente une synthèse croisée de ces thématiques, afin de dégager les contraintes et les potentialités du territoire dieppois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le DIAGNOSTIC - PHASE 1 de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- d'autoriser les réunions publiques (conformément à la réglementation) qui permettront la présentation et la concertation avec la population dieppoise.

Pour information, les réunions publiques sont programmées :

Réunion publique à l'Hôtel de Ville
17 octobre de 18h00 à 21h00
salle des commissions et des mariages

Réunion publique à la Mairie annexe de Janval
pour les quartiers de Janval et Val druel
24 octobre de 18h00 à 21h00
salle Jacques Prévert

Réunion publique à la Mairie annexe de Neuville lès Dieppe
8 novembre de 18h00 à 21h00
Mairie de Neuville

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER, groupe socialiste)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Opération de Restructuration Urbaine du « Cœur Historique de Dieppe » - 7^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, d'acquisitions et parcellaire – Justification du caractère d'Utilité Publique – Déclaration de projet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LÉGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°19), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY, Mme GAILLARD à M. LÉGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 29 juin 2006, le Conseil Municipal approuvait le lancement d'une 7^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique « DUP » relative à l'Opération de Restructuration Urbaine du Cœur Historique de Dieppe et ciblant 47 parcelles.

L'arrêté préfectoral en date du 13 février 2007 autorisait l'ouverture de l'enquête publique de travaux conjointe à celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics et celle concernant l'enquête parcellaire.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet en souhaitant qu'un accord amiable soit recherché avec deux des propriétaires d'immeubles concernés.

Suivant les dispositions de l'article 145-1-3 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maître d'Ouvrage, en l'occurrence la Ville de Dieppe, doit accompagner sa demande de Déclaration d'Utilité Publique d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère public de l'opération. Ce document, conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, doit être établi sous la forme d'une déclaration de projet annexé à la délibération du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver le caractère d'Utilité Publique du projet,
- d'approuver la déclaration de projet jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Devenir de la parcelle cadastrée section BW n°48 sise au Val Druel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la société « Immochan » possède, au Val Druel, à proximité du magasin « Conforama », une parcelle cadastrée BW 48.

Au cours d'une négociation intervenant entre les sociétés « Immochan », et « Bricodépôt » dans le but d'installer la cour à matériaux de son magasin dieppois sur cette parcelle, pour une durée d'exploitation de 7 années, la Ville de Dieppe est sollicitée par la société « Immochan » pour vérifier la compatibilité de son projet avec le projet de rénovation urbaine à mener sur le quartier, dans le cadre du dossier ANRU.

Au stade actuel de définition du dossier de rénovation urbaine sur le quartier du Val Druel, il apparaît que l'emplacement envisagé pour implanter la cour à matériaux du magasin dieppois de la société « Bricodépôt » doit accueillir, à terme, une cinquantaine de logements privés organisés autour d'une voie de desserte du quartier, allant de la RN 27 à la route du Vallon, qui a vocation à compléter le dispositif de désenclavement du quartier, amorcé dès la première phase du projet ANRU, par l'aménagement d'un carrefour sur l'actuelle RN 27, au débouché de la partie arborée de la route de la Vieille Grange.

L'aménagement du dispositif de désenclavement complémentaire ne devant intervenir que dans la troisième phase du projet ANRU, il n'y a donc pas d'incompatibilité dans le temps entre le projet municipal et le projet privé envisagés sur le même site.

Par ailleurs, la Ville devant s'assurer, à terme, la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée BW 48 pour y faire réaliser ce qui figure dans son dossier de rénovation urbaine, la société « Immochan » propose de s'engager unilatéralement à proposer à la Ville la vente de la parcelle concernée à l'issue de la période d'exploitation en parc à matériaux pour une durée de 7 années par la société « Bricodépôt ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'implantation de la cour à matériaux du magasin « Bricodépôt » sur la parcelle cadastrée BW 48 appartenant à la société « Immochan » ainsi que l'aménagement, aux frais de la société « Bricodépôt », d'un accès livraison pour approvisionner sa cour à matériaux, sur une partie de la parcelle municipale cadastrée BW 34.

- d'accepter la promesse unilatérale de vente à la Ville de Dieppe de la parcelle cadastrée BW 48 consentie par la société « Immochan », au plus tard à l'issue d'une période d'exploitation en cour à matériaux du site d'une durée de 7 ans, par la société « Bricodépôt ».

Pièces jointes :

Plan de synthèse du projet ANRU

Plans d'aménagement de la cour à matériaux du magasin « Bricodépôt » sur la parcelle BW 48 avec accès livraison aménagé sur la parcelle municipale BW 34

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de servitude Ville de Dieppe/Gaz de France rue du
74^{ème} Régiment d'Infanterie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de sa politique de sécurisation des ouvrages gaz, Gaz de France est amené à créer des postes de soutirage pour assurer la pérennité des conduites en acier, sur un terrain appartenant à la Ville de Dieppe, situé rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie, cadastré section BT n° 25 & 21.

L'aménagement réalisé sur l'assiette foncière de la R.P.A. Mont Robin consiste en la pose d'un fourreau pour le passage de deux câbles électriques, d'un rail de type SNCF et de leurs accessoires techniques.

Cette implantation crée une servitude publique sur le domaine privé de la Ville, sans limite de durée, qu'il est nécessaire de formaliser et de conclure par une convention.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre la Ville de Dieppe et Gaz de France.

Ladite convention sera enregistrée au bureau des hypothèques de Dieppe par les soins de Gaz de France, qui prendra en charge les frais correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession de parcelles municipales au Val d'Arquet – Substitution partielle de la SCI Dagicour à M. et Mme Dagicour

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 16 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de céder à M. et Mme DAGICOUR, les parcelles municipales cadastrées section 466 ZB n° 15 et 16 et une partie des parcelles cadastrées section 466 ZB n° 17, 18 et 19 d'une superficie totale de 20 525,50 m², en vue d'y édifier à leurs frais un complexe hôtelier.

Par courrier en date du 20 juin 2007, M. et Mme DAGICOUR ont fait connaître leur souhait de substituer la SCI DAGICOUR, à hauteur de 100 000 € de l'acquisition, pour la régularisation de l'acte, le surplus, soit 87 097,75 € restant à acquérir par M. et Mme DAGICOUR.

Cette vente aura lieu sous les conditions suspensives du permis de construire et de l'obtention du prêt, ainsi que sous les conditions habituelles en la matière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la substitution de la SCI DAGICOUR à M. et Mme DAGICOUR, à hauteur de 100 000 € du prix d'acquisition.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Admissions en non-valeur – Proposition de huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur – Taxes et produits communaux
Budget Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 35*

LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 septembre et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°19), Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°35), Adjoint, M. GRUEL, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. BAZIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°37), Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme LETEURTRE (à partir de la question n°36), M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. DIETSCH (à partir de la question n°25), M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD, M. PREVOST, Mme COTTARD (à partir de la question n°38), M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. VERGNORY à M. BAZIN (jusqu'à la question n°18), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°36), M. LECUYER à M. GRUEL, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. DIETSCH (jusqu'à la question n°24), M. MARTIN à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. VERGNORY (à partir de la question n°25), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme OUVRY, Mme GAILLARD à M. LEGRAS, M. PREVOST à Mme OUVRY, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°38), M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. Ludovic DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont le total de la dette est inférieur à 30 €(seuil pour poursuites au-delà du commandement), de créanciers dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI), pour un montant total de 9 776,99 €
- de créancier en liquidation judiciaire et dont la dette remonte à partir de 1993 jusqu'en 2000 pour un montant de 42 615,52 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 octobre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

